

Mort de Théoneste Bagosora considéré comme « le cerveau » du génocide des Tutsis

Marc Bouchage

Euronews, 26 septembre 2021

Par Marc Bouchage avec AFP.

Théoneste Bagosora, considéré comme le "cerveau" du génocide des Tutsis de 1994 au Rwanda et l'un des plus hauts responsables rwandais condamnés pour cette tragédie, est décédé samedi à l'âge de 80 ans au Mali, où il purgeait sa peine, a appris l'Agence France-Presse (AFP) de sources concordantes.

La mort de l'ancien colonel avait d'abord été annoncée sur les réseaux sociaux, samedi en milieu de journée, par son fils Achille Bagosora, dans un message laconique "*RIP papa*" ("repose en paix papa"), sans plus de détails.

Elle a ensuite été confirmée ce dimanche à l'AFP par le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI), qui a pris le relais du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) après 2015 : "*Je vous confirme que M. Théoneste Bagosora est décédé dans un hôpital au Mali hier (samedi) en fin de matinée*", Abubacarr Tambadou, Greffier du MTPI.

Le TPIR avait condamné Théoneste Bagosora à la prison à vie en 2008 pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Sa peine avait été réduite à 35 ans de prison en appel en 2011.

Lors du procès, l'accusation avait présenté ce directeur de cabinet au ministère rwandais de la défense en 1994 comme "le cerveau" du génocide qui a coûté la vie à près d'un million de personnes, principalement de la minorité tutsie.

En 2011, les juges d'appel du TPIR avaient annulé plusieurs conclusions de la chambre de première instance qui l'avait condamné. Ils avaient toutefois maintenu une conclusion centrale du jugement, selon laquelle Bagosora était la plus haute autorité militaire présente au Rwanda entre le 6 et le 9 avril 1994, aux premiers jours du génocide.

En 2019, les médias français Mediapart et Radio France avaient également révélé qu'un *"document du renseignement français"* de septembre 1994 désignait *"deux extrémistes du régime"* hutu au pouvoir à l'époque, dont Théoneste Bagosora, comme *"les principaux commanditaires de l'attentat du 6 avril 1994"* contre l'avion du président Habyarimana.

Cet attentat, qui avait causé la mort du chef de l'Etat, avait déclenché les massacres à grande échelle contre les Tutsis et les Hutus opposés au génocide.

Décédé "des suites de maladie"

Théoneste Bagosora purgeait sa peine à la prison de Koulikoro, au Mali.

Des sources maliennes ont indiqué à l'AFP qu'il était malade et avait été transféré dans *"une clinique"* de la capitale Bamako.

"Il était dans la clinique depuis un moment mais était gardé par des agents de sécurité", a déclaré à l'AFP une source au sein de l'administration pénitentiaire malienne, confirmant son décès *"des suites de maladie"*.

Un responsable de l'établissement où il avait été admis a indiqué qu'il était décédé d'une *"insuffisance cardiaque"*, sans plus de détails.

Sa libération anticipée refusée en avril 2021 à cause de "la gravité extrêmement élevée (de ses) crimes"

M. Bagosora s'était vu refuser en avril une demande de libération anticipée. Il invoquait avoir purgé les deux tiers de sa peine depuis son arrestation au Cameroun en 1996. Sa demande avait été rejetée notamment en raison de *"la gravité extrêmement élevée (de ses) crimes"*.

Le criminel sera-t-il inhumé en France ?

Cette possibilité inquiète le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) dont les membres recherchent inlassablement et depuis plus de vingt ans les anciens génocidaires rwandais réfugiés sur le sol français.

Dans un communiqué publié dimanche sur le site internet du collectif, son président interpelle les autorités françaises.

”Nous demandons instamment aux autorités françaises, pour le cas où la demande leur serait adressée, de refuser que la dépouille de Théoneste BAGOSORA soit enterrée en France où résident plusieurs membres de sa famille”, Alain Gauthier (communiqué), Président du CPCR.

Si pour l’heure, rien n’indique qu’une demande sera adressée à la France, Alain Gauthier préfère rester vigilant. Il a encore en tête certains précédents. *”La France ayant déjà accueilli la dépouille de Jean-Bosco BAYARAGWIZA en 2010 et celle de Simon BIKINDI en 2018, nous ne souhaitons pas que Théoneste BAGOSORA soit à son tour inhumé sur le sol français.”*, Alain Gauthier (communiqué), Président du CPCR.

Le premier homme mentionné était président de la Coalition pour la défense de la République (CDR), un parti extrémiste rwandais. Il était aussi membre fondateur de la tristement célèbre Radio-télévision libre des Mille collines (RTL) qui appelait aux meurtres des Tutsis pendant le génocide. Le second, un chanteur populaire qui *”chantait l’extermination des Tutsis sur les ondes de Radio-télévision libre des Mille collines”*.

”Le plus important c’est qu’il ait pu être jugé et qu’il ait terminé sa vie en prison”

”Franchement, la mort de Théoneste Bagosora ne nous affecte évidemment pas du tout”, réagit Alain Gauthier auprès d’Euronews. Avec son épouse Dafroza, ils ont perdu plus de soixante-dix membres de leur famille dans le génocide. *”D’un autre côté, je n’ai jamais pu me réjouir de la mort de qui que ce soit. Le plus important, c’est qu’il ait pu être jugé et qu’il ait terminé sa vie en prison. Avec sa mort, c’est une partie de l’histoire du génocide qui s’arrête.”*

”Aujourd’hui, ce qui compte pour nous, c’est que la justice passe contre les personnes suspectées de génocide notamment ici en France”, Alain Gauthier (à Euronews), Président du CPCR.

Selon leurs estimations, près d’une centaine de génocidaires ayant eu un rôle dans la planification du génocide des Tutsis auraient trouvé refuge en France depuis 1994.

Avec le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, ils ont déjà déposé une trentaine de plaintes contre des génocidaires présumés. Mais le temps presse. *”La France a tellement tardé à les juger (...). On ne cesse de dénoncer*

la lenteur de la justice française. Ceux qui sont aujourd'hui mis en examen en France ont plus de 70 ans".

Pour l'heure, seuls trois Rwandais ont été condamnés en France. Lors de son voyage au Rwanda en mai dernier, Emmanuel Macron s'était engagé dans son discours au mémorial du génocide de Kigali, à Gisozi, à "poursuivre l'œuvre de justice (...) En nous engageant à ce qu'aucune personne soupçonnée de crimes de génocide ne puisse échapper à la justice". Il avait également promis de débloquer des moyens.

Alain Gauthier dit avoir depuis écrit au président français, et l'avoir "*re-lancé encore la semaine dernière*", pour savoir de quels moyens s'agissait-il, "*sans obtenir de réponse*".